

L'industrie des technologies de l'information et des communications, partenaire de création de richesse collective

Mémoire de l'Association québécoise des technologies (AQT)

Présenté au président de la « Commission d'examen sur la fiscalité québécoise » ainsi qu'à la présidente de la « Commission de révision permanente des programmes »

Association québécoise des technologies (AQT)

Tél 514-874-2667

32, rue des Sœurs Grises, Montréal
(Québec) H3C 2P8

www.aqt.ca



TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	1
INTRODUCTION	3
À PROPOS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNOLOGIES (AQT)	4
PORTRAIT DE L'INDUSTRIE DES TIC	5
IMPACTS DES DERNIÈRES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR NOS ENTREPRISES	8
CRÉER UN CONTEXTE FAVORABLE À LA CROISSANCE	10
1. ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS	10
2. COMMERCIALISATION ET EXPORTATION	13
3. ENVIRONNEMENT FISCAL COMPÉTITIF	16
CONCLUSION	20
CONTACTS	21
INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE	21

RÉSUMÉ

L'industrie québécoise des technologies de l'information et des communications (TIC) est riche en matière d'innovations et de création d'emplois de qualité. Elle représente déjà plus de 130 000 emplois et l'expertise des entreprises dans ce milieu s'étend dans tous les secteurs économiques. L'industrie québécoise des TIC est un fleuron de l'économie québécoise et compte des leaders globaux dans plusieurs marchés.

Dans ce contexte post-budgétaire, l'Association québécoise des technologies (AQT) vous présente des recommandations responsables qui touchent autant les programmes que les mesures fiscales, et qui ont pour objectif de créer un environnement économique qui soit favorable au développement du plein potentiel des PME de l'industrie des TIC. Ces recommandations se regroupent sous **trois grands thèmes** :

1. L'accès aux marchés publics. Grâce à son pouvoir d'achat de 3 milliards de dollars par année le gouvernement du Québec joue un rôle de tremplin qui peut servir à propulser les entreprises québécoises vers des marchés extérieurs. Cependant, malgré le levier extraordinaire que constituent les marchés publics, il ressort de nos analyses que les PME des TIC sont écartées du processus d'acquisitions, résultat de règles et mesures qui agissent à leur désavantage. À cet égard, 40 % des dirigeants disent avoir cessé de participer aux appels d'offres, estimant les critères beaucoup trop restrictifs et 26 % nous confient n'avoir jamais réussi, malgré leurs tentatives.

2. La commercialisation et l'exportation. Avec toute sa vivacité, l'industrie des TIC s'illustre sur les marchés internationaux. Un nombre impressionnant de 76 % des PME de TIC effectuent des ventes hors Québec, donnée qui se compare à 21 % chez les PME québécoises de tous les secteurs d'activités confondus. Plusieurs experts estiment qu'il faut au minimum huit fois plus de capital pour commercialiser une innovation que pour la développer. Les entreprises sont matures à la commercialisation et sont très concernées par la compétition tant sur la scène locale qu'internationale. L'exportation est le nerf de la guerre et représente l'avenir de plusieurs organisations québécoises. C'est justement dans un contexte de forte compétitivité des marchés qu'il faut soutenir notre industrie. Rappelons-nous que les acquisitions récentes de sociétés étrangères faites au Québec représentent une façon d'attaquer un marché. À ce stade-ci, il s'agit définitivement d'un retour sur les investissements faits auparavant. Ces entreprises généreront des revenus nouveaux, et la qualité des emplois dans le domaine des TIC rivalise avec tout autre.

3. Créer un environnement fiscal compétitif. La variable la plus importante qui explique la performance des entreprises en TI sur les marchés extérieurs est l'apport des crédits d'impôts en RS&DE et du CDAE, ce que nos analyses confirment avec une forte significativité statistique. Une étude économique indépendante démontre que le niveau de l'impact des crédits RS&DE est impressionnant : 88 % des crédits versés reviennent au Québec dans l'année sous forme de revenus d'exportation. Ici, ces mesures fiscales nous enrichissent collectivement de 88 % de la somme investie par l'État avec des entrées de revenus provenant d'hors Québec. Ce, avant même de considérer les impacts sur l'emploi et les autres bénéficiaires qui vous seront détaillés par Techno Montréal. Le Baromètre de compétitivité AQT démontre également de façon précise la corrélation entre les crédits RS&DE et l'exportation. L'enquête révèle que 85 % des entreprises qui ont reçu des crédits RS&DE et 80 % le CDAE exportent, soit 24 points de plus que celles qui n'en n'ont pas reçu.

Force est de constater que dans l'environnement économique actuel, plusieurs bémols persistent. Le manque de prévisibilité empêche les entreprises de croître tout en retardant les embauches, de même que la concurrence va jusqu'à pousser certaines sociétés à se relocaliser hors Québec.

Au regard de ces constats, l'AQT croit que le gouvernement du Québec est un incontournable pour la croissance des entreprises en TIC et la forte compétitivité des marchés nous rappelle qu'il faut créer un contexte qui soit favorable à l'essor de notre industrie. Il est donc primordial de maintenir les investissements dans les industries de pointe comme celle des technologies de l'information afin d'assurer la croissance des entreprises, former et attirer de la main-d'œuvre compétente et faire rayonner le Québec parmi les acteurs de classe mondiale.

Le présent mémoire fait la synthèse des résultats obtenus lors de la consultation indépendante de l'AQT suite à l'annonce de coupes budgétaires en juin 2014 et présente la réalité des PME de TIC, leurs enjeux, les impacts des récentes coupures et les recommandations de l'industrie. Déjà significatives, avec un PIB de 12 782 G\$, les retombées escomptées par la mise en place de ces recommandations responsables et réalistes contribuera encore davantage à la création de richesse pour l'économie québécoise.

« L'industrie des TIC enregistre un chiffre d'affaires de 30 milliards \$ »

INTRODUCTION

Le secteur des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) est en ébullition depuis plusieurs années. Cette industrie est un fleuron de l'économie québécoise, ou pour reprendre les mots du ministre Jacques Daoust dans le cadre de sa mission commerciale au Mexique: « un secteur clé de l'économie québécoise »¹. En effet, les technologies de l'information sont aujourd'hui au cœur de tous les secteurs d'activité, notamment l'électronique, l'industriel, les services-conseils, le logiciel, la sécurité publique, le multimédia, les jeux, les télécommunications ou encore les technologies environnementales. Les technologies de l'information (TIC) et l'Internet sont des composantes majeures de la recherche, de l'innovation, de la croissance économique et de changement social. Elles sont un moteur de développement économique qui permet, entre autres, d'améliorer la productivité et l'efficacité des organisations². Au Québec, le secteur représente plus de 130 000 emplois et enregistre un chiffre d'affaires de 30 G\$, dont plus de 5 milliards en exportation³.

Or, lors du budget de juin 2014, le gouvernement provincial a mis en vigueur des réductions de 20 % sur l'ensemble des mesures fiscales. Ces réductions ont déjà des effets immédiats sur l'industrie des TIC : des ralentissements dans les embauches et surtout des restrictions dans la capacité des entreprises à investir dans leur commercialisation. Dans le cadre de ce même budget, le gouvernement a aussi annoncé deux Commissions, visant à optimiser les mesures fiscales ainsi que les programmes : la « Commission d'examen sur la fiscalité québécoise », sous la responsabilité du Ministère des Finances, et la « Commission de révision permanente des programmes », sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du Trésor. C'est dans le cadre de ces deux commissions que l'AQT soumet des pistes d'actions à envisager avec précaution afin de porter sa voix au service de l'industrie des TIC du Québec. Le présent mémoire fait donc état de la situation et du potentiel des PME québécoises, en proposant des recommandations équitables, responsables et économiquement viables.

¹ Ministère de l'Économie, Innovation et Exportations. (2014, 29 septembre). *Le ministre Jacques Daoust fera la promotion de l'industrie québécoise des technologies de l'information et des communications au Mexique.*

² Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE, 2013

³ Ministère de l'Économie Innovation et Exportations. (2011, 1^{er} mars). *Profil statistique du secteur des TIC 1997-2009.*

À PROPOS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNOLOGIES (AQT)

L'Association québécoise des technologies (AQT) contribue, à l'échelle provinciale, au rayonnement des PME innovantes de l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC), en tant que représentant sectoriel. Elle appuie les PDG et leur équipe de direction en leur fournissant une véritable boîte à outils pour le développement de leur entreprise. Organisme à but non lucratif, autofinancé, l'AQT représente aujourd'hui le plus grand réseau d'affaires des TIC du Québec avec 500 entreprises membres et affiliées, offrant occasions de maillage, perfectionnement, analyse comparative et partage d'expériences. De réels leviers de succès!

« L'AQT, le plus grand réseau d'affaires des TIC du Québec! »

Axes d'intervention

1. Accroître le rayonnement et la représentativité de l'industrie, par la force de son réseau et à titre de porte-parole de l'industrie auprès des différentes instances et rendant publiques les données sur l'industrie.
2. Rendre les entreprises plus performantes via l'adoption de meilleures pratiques d'affaires chez les membres, grâce à des activités et services pour lesquels les partenaires et commanditaires sont partie prenante.
3. Favoriser le réseautage et les partenariats d'affaires pour les membres grâce à des activités de réseautage locales et internationales, des guides et l'accès à une plateforme technologique.

« Organisme à but non lucratif autofinancé par ses membres »

Levier de croissance reconnu par l'ensemble du milieu

- Une équipe de douze permanents dédiés et à l'écoute des besoins de ses membres.
- Depuis 15 ans, unique centre de développement d'expertise pour les présidents, Vision PDG, sommet de 3 jours exclusif aux PDG de sociétés.
- Depuis 13 ans, le Big Bang, forum dédié aux Ventes & Marketing des TIC pour présidents et responsables de la commercialisation.
- Un service de maillage et de recherche de partenaires d'affaires et de maillage.
- Une centaine de rencontres par année d'échanges et mentorat « entre pairs »: pour des fonctions telles que : Présidents, Ventes & Marketing, Finances, Ressources humaines, Orientations technologiques, etc.
- Plus de 30,000 inscriptions à ses activités et événements à ce jour.
- Largement supporté par les dirigeants de l'industrie, plus de 500 heures de « bénévolat » par année, de la part des dirigeants.

PORTRAIT DE L'INDUSTRIE DES TIC

L'industrie des TIC est un puissant moteur de création d'emplois hautement spécialisés et de création de richesse de par la nature de ses solutions de compétitivité. Voici quelques faits saillants qui démontrent la richesse de cette industrie :

- Un PIB de 12 782 G\$ représentant 5.1 % de l'économie, soit un montant trois fois plus gros que l'aérospatial avec son PIB de 3.910 G\$.⁴
- Représenté par 130 000 emplois de qualité.
- 2 000 PME comptant plus de 4 employés et environ 40 sociétés comptant plus de 500 employés.
- Une industrie qui démontre une pérennité et une grande maturité, la moyenne d'âge des entreprises en TIC étant de 18 ans.⁵

En ce qui concerne les emplois en TIC, nous pouvons affirmer qu'ils sont de haute qualité :

- Le salaire moyen de l'industrie était de 64 355 \$ en 2012, soit 18 220 \$ de plus que le salaire moyen au Québec.
- Plus de 82 % des professionnels en TIC détiennent l'équivalent d'un diplôme d'études collégiales ou plus.
- L'enquête salariale 2014 révèle que 97 % des entreprises offrent des assurances collectives.⁶

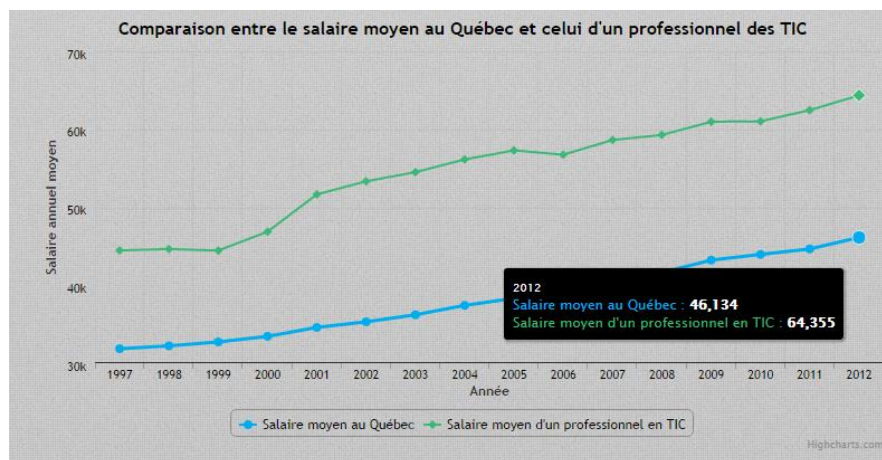


Tableau - Comparaison entre le salaire moyen au Québec et celui d'un professionnel des TIC (Source : TECHNOCompétences)



« La moyenne d'âge des entreprises en TIC est de 18 ans. »

⁴ ISQ « PIB par industrie au Québec, 2012

⁵ Baromètre de compétitivité AQT, 2013

⁶ TECHNOCompétences, *Enquête salariale 2014 : diagnostic sectoriel*

Les PME des TIC se distinguent des autres secteurs

L'industrie des TIC compte à la fois des microentreprises de moins de trois employés et quelques chefs de file de plus de 500 employés, mais elle est fortement propulsée par près de 2 000 PME, ces dernières qui consacrent le tiers (33 %) de leurs ressources à la recherche et au développement. Véritables moteurs d'innovation, ces PME développent des solutions spécialisées qui répondent à des besoins d'affaires pointus et permettent d'accroître la productivité de l'ensemble des secteurs d'activités économiques. Ces entreprises québécoises ont un rayonnement sur la place mondiale et font la fierté du Québec.

« Les TIC contribuent à l'accroissement du taux de productivité et compétitivité de l'ensemble des secteurs d'activités économiques »

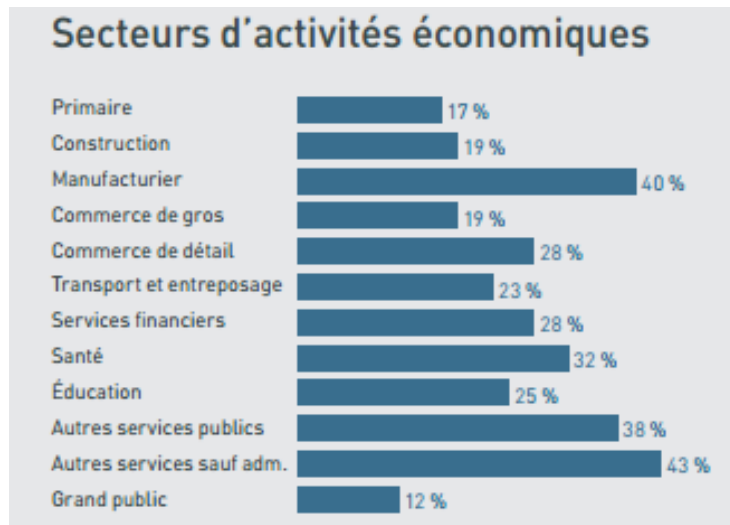


Tableau – Présentation des secteurs d'activités économiques des PME membres de l'AQT (Source : AQT)

« 76 % des PME des TIC effectuent des ventes hors Québec, représentant 37% de leur chiffre d'affaires »

L'AQT réalise une enquête annuelle intitulée le Baromètre de compétitivité AQT. Chaque année entre 450 et 675 dirigeants d'entreprises participent à cette étude réalisée par une firme indépendante. Servant d'outil de comparaison, le Baromètre de compétitivité AQT nous permet d'affirmer ces faits saillants :

- La proportion des entreprises comptant entre 4 et 500 employés qui effectuent des ventes hors Québec est de 76 %
- La valeur de ces ventes représente 37 % de leur chiffre d'affaires
- Le chiffre d'affaires moyen en exportations de 5.1 millions de dollars
- La valeur moyenne d'une vente est de 85 000 \$
- Les cycles de vente varient entre 6 et 30 mois
- Les entreprises n'hésitent pas à recourir à de l'expertise externe pour des fins de gouvernance et d'accès à des bonnes pratiques d'affaires dans une proportion de 74 %

Grâce à une expérience profonde de l'industrie et d'échanges avec ses homologues nord-américains, en particulier lors des rencontres avec les membres du TECNA (*Technology Councils of North America*), l'AQT est en mesure de constater les particularités des économies concurrentes. Au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord, il existe des programmes qui répondent à la loi du marché afin de soutenir certains secteurs d'activités économiques. Les TIC n'y échappent pas et nos entreprises seront plus fortes et continueront d'innover et d'exporter si elles ont accès aux programmes qui leur conviennent.

Alors que le Québec a su créer un positionnement avantageux ayant attiré des entreprises d'importance, il est important de souligner que l'industrie des TIC est aussi un vecteur de développement privilégié pour les autres provinces canadiennes. D'ailleurs, voici un aperçu du profil des travailleurs au sein de provinces qui offrent un environnement compétitif :

« Le Québec se classe en 2^e place des provinces canadiennes avec **130 000 emplois** dans le milieu des TIC. »

Province	Nombre d'emplois
Ontario	270 000
Québec	130 000
Colombie-Britannique	84 000
Alberta	50 000
Manitoba	22 500
Nouvelle Écosse	21 000
Nouveau Brunswick	16 000

Tableau – Profil des travailleurs répartis par province (Source : AQT)

Ces quelques données démontrent le dynamisme des PME des TIC et des importantes retombées qu'elles procurent à l'économie québécoise. Elles démontrent aussi de façon éloquente que les innovations qu'elles proposent sont prisées et recherchées. Toutefois, certains enjeux persistent quant à l'avenir de l'industrie des TIC, et travailler de concert avec le gouvernement est des plus importants afin de permettre à nos entreprises de devenir de véritables locomotives d'innovation et de création de richesse.

IMPACTS DES DERNIÈRES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR NOS ENTREPRISES

Dans le cadre des récentes coupures, l'AQT a mandaté une firme de recherche indépendante reconnue afin de rejoindre les dirigeants de l'industrie québécoise des TIC dans le but de fournir un portrait exhaustif de la situation des entreprises touchées par les compressions budgétaires et ce, quatre mois après le dépôt du dernier budget québécois. Nous vous exposons les impacts et enjeux auxquels sont confrontées les PME de l'industrie québécoise des TIC pour permettre à votre gouvernement d'élaborer des programmes et mesures qui favoriseront un plus grand essor des PME de TIC et contribueront à l'atteinte de votre objectif de création de richesse. Voici un état de la situation post-budgétaire que l'AQT a pu relever lors de sa dernière consultation indépendante :

Suite aux annonces de réductions en juin 2014 :

« 63 % des entreprises indiquent qu'elles retarderont les embauches qui étaient prévues »

et

« 33 % des entreprises craignent de devoir procéder à des coupures d'emplois dans un horizon court terme. »

Plan de croissance - Les récentes coupures de 20 % en juin 2014 ont brusquement changé la réalité d'affaire de plusieurs entreprises en TIC et ont eu un impact immédiat sur la réalité financière de leur plan de croissance. D'ailleurs, 59 % confient qu'ils devront réduire les investissements en commercialisation afin de compenser les diminutions encourues. Quant à eux, les exportateurs ont semblé être affectés plus sévèrement, 37 % voyant la viabilité à long terme des projets déjà signés fortement compromise. Parmi les commentaires enregistrés lors de l'enquête, notons celui-ci : *« il est important de valider la perte de revenus pour le gouvernement lui-même avant de couper dans des programmes fiscaux. Une entreprise qui perd 100 000 \$ net suite à la coupure va incidemment ralentir son développement, de même que sa mise en marché et ainsi priver le gouvernement du double »*. « Dans l'état actuel, *« le Québec accuse un retard qui coûtera cher à l'avenir puisque les entreprises n'investissent pas dans l'amélioration de leurs processus et perdre leur avantage face à la compétition »*⁷. En ce moment, les grands projets se sont soudainement interrompus. C'est pourquoi l'industrie des TIC demande d'agir avec diligence de façon à ce que l'ensemble des parties prenantes, donneur d'ordre et fournisseur puissent évoluer avec des hypothèses claires.

Retard d'embauches - Plusieurs entreprises en TIC nous ont aussi souligné l'importance de certaines mesures fiscales dans leur croissance et dans la création d'emplois stables et bien rémunérés. Or, il est très difficile pour eux en ce moment de continuer à faire des embauches importantes ne sachant pas comment celles-ci pourront évoluer. Selon les entreprises en TIC sondées, 63 % indiquent qu'ils retarderont des embauches qui étaient prévues et 33 % craignent de devoir procéder à des coupures d'emplois dans un horizon court terme. Selon certains dirigeants sondés, *« des mises à pied temporaires et permanentes sont à prévoir dès octobre 2014 au Québec dû au climat d'incertitude »*⁸.

⁷ Témoignage, Enquête SOM-AQT septembre 2014

⁸ Témoignage, Enquête SOM-AQT septembre 2014

« 59 % des entreprises se voient obligées de couper dans leurs budgets de commercialisation pour poursuivre leurs activités R&D. »

Exode de la R&D- Autre point alarmant, certaines entreprises en TIC nous ont mentionné qu'elles songent à effectuer leur recherche et développement ailleurs qu'au Québec. « *Il n'est plus rentable de faire face à toute cette complexité des règles et programmes au Québec* »⁹.

Il est évident que dans l'environnement économique actuel, plusieurs bémols persistent. Le manque de prévisibilité empêche les entreprises de croître tout en retardant les embauches, et la concurrence va jusqu'à pousser certaines sociétés, notamment celles qui comptent plus de 100 employés, à se relocaliser hors Québec.

Nos entreprises sont matures à la commercialisation et sont très concernées par la compétition tant sur la scène locale qu'internationale. L'exportation est le nerf de la guerre et représente l'avenir pour plusieurs organisations québécoises. C'est justement dans un contexte de forte compétitivité des marchés qu'il faut soutenir l'industrie. Rappelons-nous que les acquisitions récentes de sociétés étrangères faites au Québec représentent une façon d'attaquer notre marché. La qualité des emplois dans le domaine des TIC rivalisent avec tout autre, il est donc primordial de maintenir les investissements dans les industries de pointe comme celle des TIC afin d'assurer la croissance des entreprises, former et attirer de la main-d'œuvre compétente et faire rayonner le Québec parmi les acteurs de classe mondiale.

L'AQT prend son rôle à cœur et se porte à la défense de l'industrie des TIC afin d'aller plus loin et d'enrichir le Québec. Les recommandations qui suivent ont pour but de permettre le financement, l'expansion et surtout la croissance des entreprises en TIC par des sièges sociaux renforcés. L'objectif est de créer un environnement qui soit favorable pour ces entreprises, ces dernières qui jouent un rôle important au sein de l'économie locale et le rayonnement du Québec à l'échelle internationale.

⁹ Témoignage, Enquête SOM-AQT septembre 2014

CRÉER UN CONTEXTE FAVORABLE À LA CROISSANCE

Les recommandations qui suivent touchent autant les programmes que les mesures fiscales et vous permettront d'adopter de nouvelles pratiques qui n'engendrent aucune augmentation de dépenses. Ces recommandations ont pour but d'aider le gouvernement à créer un contexte favorable à la croissance des entreprises en TIC tout en maximisant le plein potentiel de l'industrie. Les recommandations sont regroupées sous trois thèmes répondant au contexte actuel, soit :

1. l'accès aux marchés publics,
2. la commercialisation et l'exportation,
3. créer un environnement fiscal compétitif.

1. ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

Grâce à son pouvoir d'achat, le gouvernement du Québec joue un rôle de tremplin qui peut servir à propulser les entreprises québécoises vers des marchés extérieurs. « *Les TI figurent parmi les principaux leviers sur lesquels les ministères et organismes peuvent s'appuyer pour améliorer leur efficacité sans compromettre les services aux citoyens. Le gouvernement investit 3 milliards de dollars par année, dont 30 % pour les projets et 70 % pour la continuité* »¹⁰. Cependant, il ressort de nos analyses que, malgré le levier extraordinaire que constituent les marchés publics, les PME des TIC sont écartées du processus d'acquisitions, résultat de règles et mesures qui agissent à leur désavantage.

Sur ce thème, l'AQT a interrogé ses membres, parmi les entreprises pour qui les marchés publics sont un marché potentiel, et il en résulte que 40 % des dirigeants disent avoir cessé de participer aux appels d'offres, estimant les critères beaucoup trop restrictifs. D'autre part, 26 % nous confient n'avoir jamais réussi, malgré leurs tentatives.¹¹

L'AQT presse donc le gouvernement québécois à emboîter le pas et modifier ses règles d'acquisitions des TIC afin de :

- Permettre aux acheteurs publics un meilleur contrôle de leurs coûts
- Se doter d'un état innovant et intelligent
- Offrir des références qui serviront d'ancrage et de crédibilité aux PME sur les scènes internationales
- Permettre aux PME de croître

« 26 % des dirigeants confient n'avoir jamais réussi à vendre aux marchés publics, malgré leurs tentatives. »

¹⁰ Allocution de Monsieur Jean-Marie Lévesque, ex-DPI, Institut de la gestion financière, 4 déc. 2013

¹¹ Enquête AQT-SOM, septembre 2014

L'AQT suggère fortement d'adopter ces nouvelles pratiques qui n'engendreront aucune dépense. Un encadrement des professionnels en acquisition des TIC est des plus souhaitables, dans le but de mieux exploiter la richesse des innovations québécoises. Ce faisant, le gouvernement accroîtra la compétitivité dans l'octroi des contrats par une plus grande participation d'entreprises soumissionnaires.

ACTIONS POUR OPTIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	
<p>PROCESSUS D'ACQUISITIONS Revoir les processus d'acquisitions de technologies du gouvernement afin d'accroître la concurrence et la participation des PME québécoises aux appels d'offres. Il est important de segmenter les appels d'offres afin d'élargir leur accessibilité.</p>	<p>EXEMPLE Les critères restrictifs empêchent les PME de participer : portée trop grande des projets, listes exhaustives de ressources requises, garanties exigées. Sur des dizaines d'entreprises qui téléchargent l'appel d'offres, il est fréquent de voir uniquement un ou deux soumissionnaires.</p>
<p>ACHATS DE SOLUTIONS EXISTANTES Faire l'achat de solutions existantes plutôt que d'opter pour le mode temps-ressource. L'industrie réclame que les processus d'acquisitions soient revus afin d'analyser ce qui se fait sur le marché. Le gouvernement, et par ricochet la population québécoise, bénéficierait ainsi des investissements déjà consentis en R&D.</p>	<p>INITIATIVE EN PARTENARIAT AVEC L'AQT L'AQT vous propose de mettre sur pied un répertoire de solutions visant les marchés publics. L'AQT a de l'expérience concrète à ce niveau puisqu'elle a publié un répertoire de solutions visant le secteur manufacturier.</p>
<p>CONCEPT DES APPELS D'OFFRES Prévoir des appels d'offres axés sur les besoins et les performances recherchées afin de permettre à l'industrie de proposer des solutions innovatrices. Actuellement, les appels d'offres décrivent avec détails une solution précisément recherchée, ignorant ainsi l'éventail des solutions disponibles.</p>	<p>INITIATIVE EN PARTENARIAT AVEC L'AQT Chaque projet informatique devrait être présenté devant l'industrie avant la sortie de l'appel d'offres. L'AQT propose un concept permanent de « Gouvernement innovant » où les responsables des ministères présentent leurs défis et enjeux d'affaires. Les fournisseurs en TIC pourront mieux comprendre la nature des enjeux et orienter leurs innovations et leurs partenariats en fonction des besoins du marché. Une plus grande synergie entre les fournisseurs engendrerait des solutions performantes pour le Gouvernement. L'AQT pourrait assurer la pleine responsabilité de ces forums de présentation de besoins.</p>
<p>NORMES EXIGÉES Revoir les normes exigées en fonction de la pertinence de celles-ci. S'assurer que les montants de garanties exigés sont conformes et proportionnels à la nature des appels d'offres.</p>	<p>EXEMPLE La norme ISO n'est pas une exigence légale, toutefois, en pratique cette contrainte est toujours présente dans la très grande majorité des appels d'offres.</p>

« 40 % des dirigeants ont cessé de participer aux appels d'offres, estimant les critères beaucoup trop restrictifs, privant ainsi l'État d'être innovant. »

<p>TAUX HORAIRE REPRÉSENTATIF DU MARCHÉ Lorsque le besoin impose l'utilisation de ressources, le gouvernement doit consentir des taux horaires représentatifs du marché afin que les entreprises puissent soumissionner sans avoir à obligatoirement se prévaloir de l'apport des mesures fiscales pour réduire leurs coûts.</p>	<p>INITATIVE EN PARTENARIAT AVEC L'AQT L'AQT pourrait travailler en collaboration avec le CSPQ afin d'établir une grille tarifaire représentative des taux en vigueur qui serviraient de guide pour vos différents ministères, et ce à l'image de ce qui se fait pour l'acquisition de plusieurs types de services professionnels.</p>
<p>COMITÉ D'EXPERTS Les technologies évoluent rapidement et l'expertise interne peine à suffire à la demande. Il faut créer un comité d'experts qui conseillerait le DPI assurer une saine concurrence et un éventail plus diversifié de solutions performantes.</p>	<p>INITATIVE EN PARTENARIAT AVEC L'AQT L'AQT pourrait désigner des experts neutres selon les spécialités recherchées. Ce faisant, nous éviterions que des entreprises de TIC répondant aux normes et plus hauts standards de son secteur soient écartées des Marchés publics.</p>

RECOMMANDATION DE PROGRAMME POUR LES MARCHÉS PUBLICS

<p>MISE À L'ESSAI DES INNOVATIONS Créer un fonds des innovations de 5 millions annuellement dédié à la mise en essai d'innovations technologiques. Un comité d'experts en TIC effectuerait une sélection des solutions québécoises dont les caractéristiques de qualité et de performance répondent aux plus hauts standards des Marchés publics. Les solutions sélectionnées bénéficient d'une vitrine pour des acquéreurs potentiels sur les Marchés publics. Sans affecter son budget d'opération, le client public devient dès lors un premier utilisateur de choix.</p>	<p>EXEMPLE S'inspirer de Travaux publics Canada qui a initié avec le Bureau de la PME, le programme PICC dans le but de répondre à leurs principaux défis et contraintes en comprenant et en réduisant les obstacles qui les empêchent de participer aux achats fédéraux. Il conseille les acheteurs et les responsables des politiques du Gouvernement et recommande des améliorations aux processus d'achat et aux outils connexes afin de stimuler la participation des PME aux achats publics.</p>
---	---

2. COMMERCIALISATION ET EXPORTATION

Au cours des deux dernières décennies, notre secteur a joui d'un soutien indéniable de la part des instances gouvernementales, nous positionnant avantageusement sur l'échiquier des économies propices à l'innovation. Nous sommes aujourd'hui à une étape qui doit favoriser la croissance et l'expansion de façon soutenue en tant que joueur de classe mondiale. À l'étape cruciale de la commercialisation, les sources de financement disponibles sont à revoir. Du côté des institutions financières, les banques sont de plus en plus prudentes et offrent un financement difficile à évaluer lorsqu'il est question de propriété intellectuelle.

Pour leur part, les investisseurs en capital de risque appuient la croissance des entreprises lorsque la démonstration du modèle d'affaires international s'est concrétisée. Dans ce contexte, plusieurs entreprises, pourtant bien appuyées pour les étapes de R&D, ont du mal à assurer la pleine croissance de leur entreprise, tandis que d'autres sont sollicités par la vente de leur technologie à des consolidateurs et acheteurs, bien souvent étrangers. L'industrie québécoise des TIC a besoin de l'appui du gouvernement afin de continuer de faire croître sa visibilité et d'adopter des solutions de commercialisation appropriées.

Devenir un joueur de classe mondiale : défi no 1 de l'industrie

Plusieurs experts estiment qu'il faut au minimum huit fois plus de capital pour commercialiser une innovation que pour la développer. Or, les modes de commercialisation dans le secteur des TIC sont complexes et nécessitent des adaptations pour les différents marchés géographiques et/ou secteurs d'activités. De plus, les cycles de vente varient généralement entre 6 et 30 mois, occasionnant ainsi multiples déplacements afin de démontrer la valeur de la solution et de convaincre les éventuels acheteurs. Les solutions étant hautement sophistiquées, les entreprises ont besoin d'assurer une présence constante là où se trouvent leurs clients, imposant ainsi une pression énorme sur les ressources financières des sociétés. Contrairement aux secteurs d'activités traditionnels, le secteur des TIC n'est pas articulé autour d'une chaîne d'approvisionnement (fabricant, grossiste, distributeur et détaillant). Une entreprise en TIC assure généralement toutes ces étapes, jusqu'à la formation et le support aux usagers quelle que soit leur situation géographique.

Dans un tel contexte, l'AQT martèle qu'il existe bel et bien un effet de levier important à investir dans un poste de représentant(e) des ventes, puisque ce poste crée jusqu'à 7 nouveaux emplois, qui verront à l'adaptation, l'intégration, la formation et au support aux usagers. Au-delà de la création d'emplois, les entreprises actives en commercialisation contribuent à la richesse collective du Québec par les nouveaux revenus générés.

Exploiter le potentiel de l'industrie par les exportations

L'industrie des TIC évolue sans cesse, ce qui caractérise son besoin d'agilité, et les opportunités doivent donc être saisi rapidement. Malheureusement, force est de constater que les programmes existants en matière d'exportation ne répondent pas aux besoins du secteur. Notre dernière enquête révèle qu'au cours des 24 derniers mois (2012 et 2013), seulement 2 % des entreprises de TIC ont bénéficié du programme PEX offert par le Gouvernement du Québec, signe que les programmes actuels ne sont pas alignés avec les besoins de notre industrie.

« Les cycles de vente varient généralement entre 6 et 30 mois, imposant des investissements substantiels. »

« Au cours des 24 derniers mois, soit 2012 et 2013, seulement 2% des entreprises de TIC ont bénéficié du programme PEX offert par le Gouvernement du Québec. »

« Les PME, tous secteurs d'activités confondus, effectuent 21 % leurs ventes hors Québec alors que ce taux est de 76 % chez les PME de TIC »

Notre économie bénéficie d'un extraordinaire potentiel de croissance à l'exportation. Alors que le taux moyen des PME (tous secteurs d'activités confondus) qui effectuent de ventes hors Québec est de 21 %¹², les PME de TIC se distinguent avec un taux de 76 %, dont 60 % hors du Canada. De plus, leurs solutions améliorent la compétitivité des entreprises de tous les secteurs. Sur le plan des retombées économiques, la province bénéficie de sources de revenus appréciables puisqu'en moyenne 35 % des revenus des PME des TIC proviennent hors Québec¹³

L'AQT recommande de mettre sur pied des leviers qui appuient la commercialisation et l'exportation afin de permettre aux entreprises québécoises d'articuler le déploiement d'une stratégie de commercialisation soutenue et d'investir en marketing et en ventes, valorisant ainsi les investissements, autant privés que publics.

RECOMMANDATIONS DE <u>PROGRAMME</u> EN COMMERCIALISATION ET EXPORTATION	
<p>CRÉATION D'UN FONDS</p> <p>L'industrie demande la création d'un fonds qui augmenterait sa capacité d'emprunt et d'accès à des liquidités via des prêts à redevances. Le Gouvernement bénéficierait ainsi des succès de commercialisations engendrés par le retour des redevances versées par les entreprises. Les prérequis pour se prévaloir de ce fond seraient de documenter le potentiel commercial à travers des études de marché sérieuses.</p>	<p>EXEMPLE</p> <p>Le Gouvernement pourrait s'inspirer de son expertise qui a déjà été mise à profit pour des segments tels que pour les démarrages d'entreprises ou encore pour le secteur tel que l'aérospatial.</p> <p>Les prêts seraient libres d'intérêt pour une durée pré-déterminée et l'entreprise rembourserait son prêt assorti d'intérêts et redevances de succès.</p>
<p>PROGRAMMES D'EXPORTATION</p> <p>Apporter des modifications afin d'améliorer les programmes d'exportation existants et rendre l'industrie québécoise plus compétitive sur le marché international. Améliorer les délais de traitement, offrir plus de souplesse sur les types d'activités commerciales, échéanciers. Continuer d'exiger des rapports de résultats attendus et indicateurs de performance.</p>	<p>EXEMPLE</p> <p>Pour qu'une PME rivalise avec les gros joueurs, elle doit viser un marché extrêmement niché. Le programme devrait lui permettre de gérer l'enveloppe qui lui a été préalablement octroyée en fonction des opportunités qui se présentent.</p>

¹² Étude réalisée par la Fondation de l'entrepreneurship pour la Caisse de dépôt, 2013

¹³ Ces données sont corroborées par trois études annuelles réalisées par une firme indépendante de recherche (Baromètre de compétitivité AQT, 2011, 2012 et 2013).



RECOMMANDATION DE MESURE FISCALE EN COMMERCIALISATION

PROJET-PILOTE

Créer un projet-pilote dédié à la commercialisation des solutions TIC d'une durée déterminée de 5 ans. Cette mesure est un prolongement des crédits RS&DE et est accessible aux entreprises de moins de 500 employés s'étant déjà qualifiées par leur acceptation aux crédits d'impôt. Ce crédit comporterait un maximum admissible et serait proportionnel aux investissements en R&D ou encore un plafond fixe. L'impact des investissements en R&D serait ainsi directement associé à la capacité des entreprises à innover puis exporter. Les dépenses admissibles, à l'image des crédits d'impôt, seraient: les investissements réalisés en mise en marché, études et veille commerciale, contrats de licences, frais de propriété intellectuelle, matériel promotionnel, frais engagés pour des rencontres avec des partenaires et clients potentiels, salaires et honoraires des ressources en ventes et marketing, leurs frais de fonctionnement. Aisément mesurable, le Gouvernement obtiendrait un rapport coûts/bénéfices après chaque année d'opération.

EXEMPLE

Plusieurs provinces canadiennes (Ontario, Manitoba, Nouvelle-Écosse) offrent une telle mesure et le plafond est fixé à 100 000 \$ par année / par entreprise ou par produit selon les juridictions.

3. ENVIRONNEMENT FISCAL COMPÉTITIF

Alors que l'industrie revendique une révision des paramètres et critères des mesures fiscales CDAE et crédits à la RS&DE afin d'en améliorer son accessibilité et son efficacité, le ministre des Finances a annoncé des réductions de 20 % à l'égard de l'aide fiscale accordée aux entreprises.

L'impact des crédits d'impôts sur les exportations des entreprises du secteur

En plus de l'enquête réalisée par SOM en septembre 2014, l'AQT a mandaté un économiste afin d'évaluer les retombées des crédits sur nos entreprises. Ses analyses confirment que les exportations sont directement liées aux crédits RS&DE et le CDAE. Ce, avec une forte significativité statistique

Selon Luc Michaud, économiste-conseil, la variable la plus importante qui explique la performance des entreprises en TIC sur les marchés extérieurs est l'apport des crédits d'impôts en RS&DE. Le niveau de l'impact des crédits RS&DE est lui-même impressionnant : 88 % des crédits versés reviennent au Québec dans l'année sous forme de revenus d'exportation¹⁴, ce qui est un niveau de rentabilité très élevé pour un programme de subvention. Lorsque nous évoquons la rentabilité pour des actions de l'état, il faut considérer l'impact sur l'ensemble de la société. Ici, ces mesures fiscales nous enrichissent collectivement de 88 % de la somme investie par l'État avec des entrées de revenus hors Québec, ceci avant même de considérer les impacts sur l'emploi et les autres bénéficiaires. Cette analyse d'impact sur les exportations, dont le détail est fourni en annexe, a été réalisée en respectant les modèles économétriques les plus rigoureux.

Pour sa part, l'enquête réalisée par SOM démontre clairement la corrélation entre les crédits RS&DE et l'exportation. En effet, l'enquête révèle que 85 % des entreprises qui ont reçu des crédits RS&DE et 80 % de celles qui ont reçu le CDAE exportent, soit 24 points de % de plus¹⁵ que celles qui n'en ont pas reçu.

3.1. Crédit au développement d'affaires électroniques (CDAE)

À l'été 2013, le Gouvernement avait annoncé la prolongation du CDAE pour une période de dix ans et que le plafond par employé serait porté à 22 500 \$ à compter du 1er janvier 2016. À ce stade, les entreprises réclamaient une position claire du Gouvernement afin de leur permettre plus de prévisibilité pour articuler leur stratégie et négocier leurs éventuels contrats. Depuis les annonces de juin 2014, les entreprises qui ont contracté des engagements longs terme avec leurs clients souffriront des impacts engendrés par cette coupure. Elles devront d'autant plus absorber ce manque à gagner, en plus de celui engendré par la réduction du crédit RS&DE.

Cette mesure comporte plusieurs obstacles pour les PME, c'est pourquoi l'AQT prône une révision en profondeur et demande à collaborer avec les autorités désignées afin d'en optimiser son plein potentiel. Le nombre d'entreprises qui ont vu leur demande CDAE acceptée décroît d'année en année : il était de 44 % en 2011, 39 % en 2012 et chute à 36 % en 2013¹⁶. Sans compter les retombées économiques qui ont été décrites plus haut, cette diminution prive les entreprises dans leur capacité à innover et aussi dans leur

¹⁴ Étude d'impact des crédits d'impôts sur les exportations des entreprises de TIC, Luc Michaud, économiste-conseil

¹⁵ Enquête AQT-SOM, septembre 2014

¹⁶ Enquête AQT-SOM, septembre 2014

« Chaque dollar investi en RS&DE génère .88\$ de nouveaux revenus d'exportation dans l'année. L'impact des crédits d'impôts bénéficie à l'ensemble de la collectivité québécoise et son effet est immédiat et important »

« Le CDAE comporte plusieurs obstacles d'accès pour les PME, c'est pourquoi l'AQT demande de collaborer avec les autorités afin de revoir cette mesure en profondeur et en optimiser son plein potentiel. »

« En 2013, 36 % des entreprises ont bénéficié du CDAE, alors que ce pourcentage passe à 72 % chez les entreprises dont le chiffre d'affaires est 20 millions et plus. »

aptitude à se financer, puisque les institutions financières considèrent le secteur de plus en plus à risque et surtout instable

À cet égard, notre enquête révèle que pour 39 % des répondants leurs activités ne sont pas admissibles, alors que 34 % confient ne pas disposer de ressources administratives internes pour satisfaire aux exigences de ces demandes et par conséquent, ne participent pas au programme, compromettant ainsi leurs capacités de concurrencer avec le marché. Il est à noter que chez les entreprises dont le chiffre d'affaires est de 20 millions \$ et plus, le pourcentage d'entreprises qui bénéficient du CDAE est de 72 %¹⁷, ce qui s'expliquerait notamment par le facteur de complexité et du manque de ressources expérimentées pour compléter toutes les étapes de la demande chez les plus petites entreprises, d'où l'importance de revoir les processus administratifs. Nous demandons au Ministère des Finances d'agir en urgence en revoyant l'administration de la mesure du CDAE afin qu'elle contribue à créer un environnement concurrentiel, tant pour la PME que pour la plus grande entreprise, puisqu'elles sont toutes deux confrontées aux réalités suivantes :

1. Concurrence étrangère et reconnaissance d'une économie globale
2. Saine compétition entre les entreprises québécoises de toutes tailles
3. Environnement favorable et équitable pour l'attraction et la rétention des talents
4. Prévisibilité et perspective de croissance à long terme

Le défi de prévisibilité avec le CDAE

Actuellement, l'attestation –très complexe- de l'entreprise doit satisfaire à 3 critères chaque année :

1. Les activités admissibles
2. Celui de la nature des services fournis
3. Celui du maintien minimum d'employés admissibles

Il devient ambigu pour une entreprise de gérer sa stratégie long terme puisque le pourcentage de la provenance des revenus peut fluctuer d'une année à l'autre. L'AQT convient qu'au moins 75 % des activités de l'entreprise proviennent des 10 codes SCIAN actuels. Toutefois, pour des fins de prévisibilité, nous recommandons d'éliminer le 2^e critère qui exige qu'au moins 50 % des activités proviennent de 4 codes SCIAN. Cette mesure peut même aller à l'encontre des perspectives de croissance d'une PME.

EXEMPLE : Supposons qu'une PME de 50 employés satisfait aux critères d'admissibilité en l'An 1, imaginons qu'en cours d'année cette même entreprise se voit offrir un important contrat dont le revenu brut n'est pas inclus dans l'un des 4 codes SCIAN, cette entreprise serait alors automatiquement exclue, ce malgré qu'elle maintienne ses activités initiales qui la rendaient admissible en début d'année.

La complexité des critères d'admissibilité des entreprises, des activités et de l'exercice des fonctions font du CDAE une mesure excessivement complexe à administrer. Les professionnels d'Investissement Québec sont confrontés à plusieurs situations uniques qui ont pour conséquence de rallonger les délais de traitement et nourrir la perception du manque de transparence. Alors que les PME souhaitent investir dans leur expansion, les liquidités tardent à entrer, sans compter le temps que doivent investir les dirigeants simplement pour effectuer les représentations et expliquer leur dossier.

¹⁷ *ibid.*

L'AQT recommande d'harmoniser avec des mesures comparables du Québec. Le CDAE pourrait par exemple être inspiré des critères d'admissibilité de la mesure pour la production de titres multimédias, qui une fois accrédité n'a pas à être resoumis pour une nouvelle accréditation de continuité les années subséquentes. Nécessitant un investissement minimal, l'AQT demande des outils et une communication adéquate qui atteindrait également l'objectif d'une gestion plus transparente de la part des autorités désignées par le Gouvernement.

ACTIONS POUR OPTIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	
<p>TRANSPARENCE Plusieurs critères décisionnels administratifs, motifs d'exclusion ou règles internes établies ne sont pas rendus publics sur le site internet d'Investissement Québec et sont difficiles à obtenir par les entreprises.</p>	<p>EXEMPLES¹⁸:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le facteur déterminant les activités de location de personnel • Application et définition de l'activité « affaires électroniques » • Démonstration de l'impact d'une solution web sur le processus d'affaires du client • Les critères administratifs déterminant l'admissibilité d'un employé pendant les congés de maladie, parentaux, etc.
<p>DOUBLE VÉRIFICATION Éviter la double vérification par une deuxième entité à qui les entreprises doivent, à nouveau, soumettre des informations déjà fortement détaillées préalablement. Les normes internes sont de 120 jours, toutefois il n'est pas rare que les délais de traitement atteignent de 18 à 24 mois.¹⁹</p>	<p>EXEMPLE Actuellement, Investissement Québec procède à une vérification en profondeur, puis Revenu Québec suit avec un travail similaire. Cette double vérification impose des coûts pour l'état et des délais administratifs supplémentaires pour les entreprises déjà lourdement affectées.</p>

RECOMMANDATION DE MODIFICATION DE LA <u>MESURE CDAE</u>	
<p>FAVORISER L'ÉMERGENCE DE SIÈGES SOCIAUX QUÉBÉCOIS IMPORTANTS Majorer le crédit afin de soutenir les entreprises dont le siège social est situé au Québec et dont les efforts de commercialisation subséquents au développement engendreront d'autres investissements et, par conséquent, des retombées économiques additionnelles au Québec.</p>	<p>EXEMPLE Nous demandons à ce que les emplois dédiés aux activités technico-commerciales s'ajoutent à la liste des emplois admissibles, pour les entreprises, qui démontreront des investissements en exportations. L'AQT suggère de prévoir un plafond de poste pour une meilleure prévisibilité des dépenses de la part du Gouvernement.</p>

¹⁸ Ces propos corroborés par des experts tels que chez PWC et chez Deloitte

¹⁹ Ces propos corroborés par des experts tels que chez PWC et chez Deloitte

3.2. Crédits d'impôt à la recherche et au développement

Ces crédits sont sans aucun doute le moyen le plus approprié pour doter notre économie de son caractère concurrentiel. La nature des emplois qui y ont été créés, la qualité des innovations développées et la réputation dont nous bénéficions à travers le monde en font foi. Au-delà du 20 % de réduction, l'industrie des TIC subit les resserrements récents apportés aux traitements des demandes. Les réclamations accusent une baisse alarmante des entreprises qui obtiennent les crédits RS&DE²⁰.

L'AQT sonne un cri d'alarme, car les dernières années ont été critiques pour ce programme qui a vu ses critères d'admissibilité se resserrer. Interrogées à ce sujet, les entreprises nous confirment que le nombre de demandes rejetées ne cessent d'augmenter. Pour ce crédit, le nombre d'entreprises qui ont pu en bénéficier en 2012 était de 65 %, alors que le taux chute à 54 % en 2013. Ce crédit représente en moyenne 14 % (part provinciale et fédérale combinée) des revenus pour les entreprises qui le reçoivent. Cette situation d'imprévisibilité cause un danger de ralentissement important dans notre capacité d'innover et de continuer de rivaliser avec les économies mondiales. En contraste, il est bon de rappeler qu'en moyenne, 37 % des revenus des entreprises proviennent de l'exportation²¹.

« L'AQT dénonce une situation alarmante : 65 % des PME de TIC ont bénéficié de crédits R&D en 2012, ce taux chute à 54 % en 2013 »

ACTIONS POUR OPTIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	
<p>PROCÉDURES ADMINISTRATIVES</p> <p>Accorder le leadership à une entité pour gérer les procédures administratives afin d'éviter double vérification. En ce moment, l'Agence de revenu Canada ainsi que Revenu Québec procèdent à des vérifications qui se dédoublent et exigent du temps-ressources, déjà réduites, de la part des PME.</p>	<p>EXEMPLES</p> <p>Implanter un système de pré-qualification selon des critères clairement identifiés afin de diminuer le délai entre les demandes et les remboursements.</p>

RECOMMANDATION DE MODIFICATION POUR LE <u>CRÉDIT RS&DE</u>	
<p>RÉINSTAURER LE TAUX DU CRÉDIT</p> <p>Les impacts de la réduction de 20 % ont été clairement démontrés.</p>	<p>EXEMPLE</p> <p>Les retombées d'exportation de .88\$ par dollar investi (réf. Annexe AQT_LMichaud-Économiste)</p>

²⁰ Enquête AQT-SOM, septembre 2014

²¹ Baromètre de compétitivité AQT, 2013

CONCLUSION

Tous les observateurs, investisseurs, experts et dirigeants s'entendent sur le fait que la commercialisation constitue le plus important défi de l'industrie des TIC. Il s'agit également de la composante qui saura générer les retombées économiques les plus importantes pour la société, et ce dans les meilleurs délais.

« Le PIB des TIC est de 12.8 milliards, équivalant à 5.1% de l'économie du Québec, soit plus de trois fois celui du secteur de l'aérospatial qui se situe à 1.8% (3.9 G\$) »

En somme, le Québec compte sur quelques secteurs d'activités qui accroissent sa capacité de générer de la richesse collective, notamment par l'apport de revenus étrangers, et l'industrie des TIC en est un. Son PIB de 12.8 milliards équivaut à 5.1 % de l'économie du Québec, représentant plus de 3 fois celui du secteur de l'aérospatial qui se chiffre à 3.9 G\$, soit 1.8 % de l'économie. Pour le bien de la collectivité québécoise, notre économie ne peut se priver de créer un environnement propice à l'innovation des TIC qui en retour génère autant d'exportations.

Nous sommes d'avis qu'à ce jour, les appuis et programmes ont eu des effets positifs et favorables à l'émergence d'une industrie qui s'est développée de façon phénoménale au cours des dernières années puisque nous comptons maintenant plus de 130 000 emplois. Toutefois, force est de noter que les enjeux se situent maintenant au stade de la croissance des entreprises et qu'un encadrement approprié aux nouveaux défis contribuera à créer une industrie et des joueurs de classe mondiale.

Voici une illustration des retombées directes des recommandations de l'AQT :

- Appui à l'embauche de vendeurs équivaut à la création d'emplois (7 : 1)
- Un gouvernement innovant par l'utilisation de TIC, qui permet en retour à des PME de s'illustrer sur les scènes internationales
- Un dollar investi en R&D génère un impact 0.88 \$ en exportations
- Des sièges sociaux plus robustes et un facteur d'émulation pour les jeunes entreprises
- Des redevances et royautés pour l'État, engendrées par des succès de commercialisation

L'AQT, comme les PME des TIC, vise à travailler en partenariat avec le gouvernement au développement d'un Québec prospère. Les recommandations de ce mémoire s'inscrivent pleinement dans la volonté du Gouvernement du Québec qui vise à accroître le rythme de croissance de l'économie dans son sens large. Nous demeurons à votre disposition pour en discuter de façon plus élaborée.

CONTACTS

Nicole Martel

Présidente directrice-générale

Tél 514-874-2667 p.105

Steeve Duchesne

Président AXON Intégration,
Président du conseil
d'administration AQT

Tél 514-286-9366 p.225

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Association québécoise des technologies (AQT)

32, rue des Sœurs Grises, Montréal (Québec) H3C 2P8

Tél 514-874-2667

www.aqt.ca

